

Que faire pour les démarches suivantes :

Cartes Grises
Demande de duplicata en cas de perte, vol ou détérioration
Déclaration de cession en ligne (uniquement entre particuliers)
Demande de changement de titulaire pour les véhicules d'occasion immatriculés dans le nouveau système SIV : format ZZ-123-ZZ
Demande de changement d'adresse
Demande de certificat de non-gage

- Remplir son formulaire de pré-demande ou demande en ligne
- Suivi de la fabrication et envoi de votre carte grise

www.ants.gouv.fr

Permis de Conduire
Demande de titre en cas de vol, perte, détérioration
Expiration de sa durée de validité
Renouvellement du permis poids lourd
Réussite de l'examen du permis de conduire (premier permis – extension de catégorie – retour au permis après invalidation ou annulation)
Validation du titre ou diplôme professionnel
Conversion de brevet militaire

- Remplir son formulaire de demande en ligne
- Suivre l'avancement de votre dossier sur votre espace

www.ants.gouv.fr

NB : en cas de déménagement ou de changement de nom, il n'y a pas obligation de faire une demande de changement pour votre permis de conduire.

Pour toute question sur le traitement de votre dossier (carte grise ou permis de conduire) seule l'ANTS est en mesure de vous répondre. Il faut alors contacter le 34 00.